

Dans ma propre région, une organisation en particulier, la *North Island Alcohol and Drug Information Society*, a dû supplier qu'on lui accorde des fonds. Cet organisme fait un excellent travail d'information auprès des jeunes, mais il est réduit à quêmander des fonds et, à l'occasion, il a essayé des refus. Ainsi, il n'a rien pu obtenir du ministère de la Santé.

Je me demande si mon collègue, le représentant de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) pourrait nous dire quelle action recommande le comité de la santé nationale et du bien-être social en ce qui concerne l'alcoolisme chez les adolescents et le traitement des jeunes alcooliques, problème qui est beaucoup plus grave à l'heure actuelle que la toxicomanie. Compte tenu de son expérience au sein de ce comité, le député a-t-il une opinion personnelle sur les moyens à prendre pour financer les associations bénévoles et les autres organismes communautaires qui s'efforcent de combattre ce fléau?

M. McCurdy: Madame le Président, je ne voudrais pas divulguer la liste complète des recommandations du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social sur la toxicomanie. Cependant, je dirai que le comité reconnaît l'insuffisance des programmes destinés à fournir aux jeunes en particulier le genre d'éducation qui leur permettrait de faire des choix éclairés quant à leur mode de vie et de pratiquer la modération en ce qui concerne l'usage de certain nombre de substances potentiellement dangereuses et certaines autres expériences qui s'offrent à la jeunesse d'aujourd'hui. Comme mon collègue l'a mentionné, mon parti est disposé à appuyer ces recommandations. Je suis certain que l'on jugera les recommandations du comité constructives et que tous les partis à la Chambre seront en mesure de les appuyer. Comme je l'ai déjà dit, j'espère que la question sera abordée dans un esprit non partisan.

L'une des choses qu'il faut reconnaître, c'est que l'abus de stupéfiants, qui se traduit souvent par des vies ratées, s'inscrit dans un schème de comportement. Ce comportement ne nous oblige pas à aller dans les écoles recommander aux élèves de ne pas boire, de ne pas conduire en état d'ivresse, de ne pas faire usage de marijuana, d'héroïne ni de cocaïne. Nous devons reconnaître que les excès de toutes sortes sont au moins partiellement attribuables aux expériences familiales, aux pressions exercées par les camarades et au fait qu'on n'a pas reconnu que le système scolaire est chargé d'une nouvelle responsabilité, à savoir de fournir aux jeunes les moyens nécessaires pour décider quel choix est judicieux. Ils doivent savoir quels choix leur seront bénéfiques, et ceux qui seront dangereux pour eux.

Sans aucun doute il est également vrai que le comité a reconnu que le financement et la coordination étaient insuffisants. De même, on a mal défini les priorités nationales qui permettraient aux organismes, comme ceux cités par mon honorable collègue, de remédier sensiblement et concrètement au problème très grave qui frappe un si grand pourcentage de notre population. Nous nous inquiétons particulièrement des jeunes, mais des adultes connaissent également des problèmes en ce qui concerne le traitement de la toxicomanie.

Je ne peux que conseiller au député d'attendre le rapport du comité. Il s'apercevra, je pense, que les questions qu'il a posées

ont été reconnues et font l'objet de recommandations concrètes.

M. Althouse: Madame la Présidente, je me demande si mon honorable ami pourrait dire à la Chambre si le comité a consacré du temps à analyser les effets de la publicité à la télévision qui confirment auprès des jeunes l'idée qu'ils semblent déjà tenir de leurs parents et de la société qu'on ne peut bien s'amuser, assister à une soirée ou à une réunion sans consommer d'alcool. Je constate que la plupart de la publicité faite par le secteur public à la télévision laisse au moins l'impression très nette que des amis ne peuvent pas se rassembler et passer un bon moment ensemble sans avoir recours à l'alcool. Le comité a-t-il étudié à aucun moment cet aspect du problème ou s'est-il contenté simplement d'envisager la question générale de l'acceptation ou de l'encouragement à prendre cette drogue particulière en société?

M. McCurdy: Madame la Présidente, la réponse à cette question de fond est oui.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je traite aujourd'hui du projet de loi C-61, tendant à modifier le Code criminel, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants.

Ce projet de loi a été lu pour la première fois à la Chambre le 29 mai dernier, et le gouvernement a fait savoir que cette mesure fait partie de son plan visant à lutter contre l'abus des drogues au Canada et a précisé qu'il était déterminé à prendre toutes les mesures voulues pour encourager de plus en plus de gens et particulièrement les jeunes à s'éloigner des drogues. Au total, on peut dire que cette mesure est un pas dans cette direction. C'est pourquoi mon hon. ami de Burnaby a laissé savoir que nous souscrivons évidemment au principe sous-jacent à ce projet de loi.

Cependant, la mesure comporte assurément de graves lacunes. Un certain nombre de députés ont déjà expliqué de façon assez détaillée et précise quelles sont les réserves qu'ils entretiennent au sujet de cette mesure et quelles en sont les faiblesses. Naturellement, c'est précisément le rôle d'une opposition efficace. Son rôle est de souscrire au principe d'un projet de loi tout en travaillant sans relâche pour améliorer le texte de loi.

J'ai toute confiance que les députés, qu'ils soient du Nouveau Parti démocratique, du Parti libéral ou du Parti conservateur, seront tous motivés par l'impérieuse nécessité d'améliorer cette mesure et d'en faire la meilleure législation possible. Je crois que tous les parlementaires pourront trouver un terrain d'entente en faisant tout en leur possible pour élaborer une législation qui permettra d'éviter aux Canadiens de devenir des victimes de la drogue. Ce serait certainement une initiative louable.

J'ai bon espoir que nous réaliserons des progrès notables durant l'étude de ce projet de loi. Pour le moment, bien sûr, nous traitons seulement du principe du bill et je crois donc qu'il est pertinent non seulement de discuter du principe en jeu mais également de saisir l'occasion pour signaler deux ou trois de ses principales faiblesses. Je compte faire porter l'essentiel de mes propos sur un domaine qui m'intéresse particulièrement.